parcouru les rues de la ville, en chantant la Marseillaise, et en accompagnant chez lui M. Morinaud, [illegible] de la liste.

Hier matin, 300 juifs ont tenté d'assassiner M. Grasset, avocat, un des anti-juifs élus.

Ces gredins l'ont frappé à coups de cannes plombées, et il est tombé baigné dans son sang.

Quoique gravement blessé à la tête, M. Grasset n'est pas en danger de mort.

Le préfet s'efforce par tous les moyens, d'empêcher un massacre des juifs, contre qui la population est justement surexcitée, à la suite de ce lâche attentat.

La liste anti-juive a été élue en entier.

Constantine, 4 mai. Un indigène est mort des blessures reçues dans les bagarres d hier.

Alger, 4 mai. — L'autopsie de l'Arabe tué à Constantine, au cours de la rixe survenue hier, pendant les élections, a été ordonnée par le parquet.

Le bruit de la mort de M. Grasset, candidat anti-juif élu, qui avait été blessé pendant la même rixe, ayant couru à Constantine, la population française et arabe s'est soulevée.

Le préfet intervenant personnellement, a réquisitionné la troupe. Des patrouilles parcourent les rues. Les abords des quartiers israélites sont gardés par des soldats et des chasseurs.

Les conseillers élus hier et les journaux conseillent le calme à la population, et on espère que la soirée se passera sans incident.

De nombreuses arrestations ont été opérées.

LES APPRÉCIATIONS DES JOURNAUX
sur les élections municipales

Paris, 4 mai. — Dans le *Siècle*, de demain, M. Yves Guyot constate que dans les élections d'hier les socialistes n'ont guère que conservé leurs positions, malgré les cinq mois de ministère de M. Bourgeois.

La *Petite République* trouve que la victoire des socialistes aurait pu être plus complète.

D'après le *Figaro*, les résultats généraux prouvent qui la majorité, en France, n'est pas du côté des perturbateurs et des violents.

La *Libre Parole* dit que c'est toujours avec le même étonnement que l'on voit dans quel personnel inférieur et vulgaire se recrutent les représentants de la Ville-Lumière.

Le *Gaulois* conclut que la campagne révisionniste et socialiste a complètement avorté.

LES INCIDENTS EN PROVINCE
Désordres dans le Midi

A Canet, où l'on avait formé le bureau avant le jour, les opposants ont envahi la salle.

Les gendarmes ont dû intervenir, et ont dû mettre en arrestation l'adjoint qui était l'adversaire du maire.

A Montferrier, l'urne a disparu dans une bagarre qui s'était produite, parce que 40 étrangers avaient été inscrits sur la liste électorale.

A St-Géniès, les soldats du train ont dû prêter main forte aux gendarmes pour maintenir l'ordre.

En ouvrant l'urne, on a constaté qu'il y avait déjà 20 bulletins, alors que 4 électeurs seulement avaient voté.

A Montagnac, où la mairie était tenue par des conservateurs, la salle du vote a été envahie et la liste d'émargement déchirée. Les gendarmes ont dû intervenir.

Nîmes, 4 mai. — Pendant le dépouillement du scrutin, à Aimargues, un jeune socialiste de 17 ans, s'apercevant que l'ancienne liste conservatrice avait une grande majorité, s'est précipité sur l'urne, a enlevé des bulletins de vote et les a lancés par la fenêtre.

Une grande effervescence règne dans la ville. La gendarmerie a été appelée.

Laval, 4 mai. — A la suite d'un incident survenu ces jours derniers dans une réunion électorale entre MM. Bretonnière et Dominique, les deux adversaires se sont battus en duel ce matin. Deux balles ont été échangées sans résultat.

Carcassonne, 4 mai. — A Pomas, des désordres se sont produits pendant les élections municipales dans la salle du vote. L'urne a été brisée, et les listes électorales ont disparu, les gendarmes ont été impuissants à maintenir l'ordre.

A Ladern, le bureau n'a pu être formé et divers incidents se sont produits. Tous les gendarmes disponibles à Limoux ont été envoyés sur les lieux pour maintenir l'ordre, et les élections ont été ajournées.

Des désordres se sont produits à Pieusse où les gendarmes ont dû intervenir.

A Belpech, à l'ouverture des bureaux, l'urne a été enlevée et jetée dans la rue par les électeurs. La salle a été évacuée sur l'ordre du président du bureau électoral. Les auteurs des désordres ont été arrêtés. L'ordre est rétabli.

A Pepieux. l'urne a été détruite par les électeurs et l'on n'a pu voter. Quelques rixes se sont produites.

EN ALGÉRIE

A Djid-Jelli, Tebessa, Biskra et Batna, les listes des maires dernièrement révoqués ou suspendues sont battus par les indépendants.

NOUVELLES DU JOUR
La commission extra-parlementaire d'enquête sur la marine

Paris, 4 mai. — La commission extra parlementaire d'enquête sur la marine, dit le *Figaro* de demain, est rentrée en grâce auprès du nouveau ministre.

On se souvient que M. Lockroy, non content d'avoir fermé à double tour la porte de la salle où se réunissait cette commission, avait brusquement envoyé dans leurs ports les secrétaires de ladite commission.

L'amiral Besnard a rouvert cette salle; il a, de plus, appelé à Paris M. le commissaire adjoint Morin, l'un de ces deux secrétaires.

Enfin, les gens bien informés assurent qu'il va prier M. Lockroy de reprendre les fonctions de vice-président de la commission d'enquête, fonctions qu'il occupait avec infiniment de zèle) avant de devenir ministre, et quelques ironistes affirment que M. Lockroy acceptera.

L'assassin du Shah de Perse

Téhéran, 4 mai. — L'assassin du shah avait été exilé de Perse en 1891, puis emprisonné et gracié à deux reprises.

Le shah lui avait donné ensuite une pension, sans réussir à se le concilier.

L'assassin a déclaré avoir été choisi pour tuer le shah; il a nommé huit personnes comme étant ses complices. Il cherchait en vain, depuis deux mois, une occasion favorable, lorsque deux de ses nièces, appartenant au harem du shah, l'avertirent de son départ pour la Mosquée.

La profession de foi de l'assassin est absolument celle de l'agitateur Diéman, dont il est d'ailleurs le disciple.

L'affaire Lebaudy

Paris, 4 mai. — Un de nos confrères avait dit que l'appel formé par MM. de Civry et de Cesti, contre le jugement de la onzième chambre, les condamnant à 13 mois de prison et 500 fr. d'amende, serait intéressant, et que les débats de cette affaire seraient fertiles en incidents, révélations et *pétards*. Rien de plus anodin, au contraire, que cette audience devant la cour.

MM. Ulrich de Civry et de Cesti sont là, sur le banc des détenus, et Me Jullenier, seul, est au banc de la défense; car M. Bourdillon, l'avocat de M. de Civry, est retenu, pour plaider devant la 4e chambre du tribunal, il ne prendra, du reste, la parole que demain. M. Joseph de Civry est présent à l'audience.

M. Bonnet avocat général doit prononcer le réquisitoire, au nom du ministère public, et M. Pezon, le substitut de la onzième chambre, qui devait, disait-on, former un appel « *à minima* », a assisté aux débats, en personnage muet.

La parole est donnée à M. le conseiller Sauvajol, qui se met à lire le rapport de l'affaire. Ce rapport est fort long, et durera au moins deux heures. M. Harel préside les débats. Il est probable que l'arrêt de la Cour ne sera rendu qu'à huitaine.

La déconfiture de M. Mayer

Paris, 4 mai. — M. Espinas, juge d'instruction chargé de l'affaire Mayer, a nommé M. Lanberg expert pour examiner les comptes.

M. Bernard, commissaire aux délégations judiciaires, continuera ses perquisitions demain matin.

Grand incendie à Berlin

Berlin, 4 mai. — Un incendie considérable s'est déclaré ce matin dans le laboratoire de l'entrepôt berlinois de la Société des Gaz-Fluides Raoul Pictet et Cie, situé dans le nord de la ville de Berlin.

L'explosion d'un grand nombre de réservoirs à gaz a causé de très fortes détonations. Les flammes s'élevaient à la hauteur d'une maison. Le feu a été éteint au bout de quelques heures; il n'y a pas eu d'accident de personnes.

Les Italiens en Afrique

Rome, 4 mai. — On mande de Massaouah à la date du 3 mai: « Dans le combat qui a eu lieu aux avants-postes le 2 mai, deux bataillons indigènes se sont emparés d'une très forte position formée par la crête droite du Gunagana. Aujourd'hui, le corps des opérations se trouve au bord du torrent du Scecela, en face du col de Dongola. Le ras Sebath occupe Debramatzo et les collines situées à l'est et au nord-est de Dongollo. »

On mande de Massaouah à la date du 4 mai: « Les positions de Dongollo ont été occupées hier soir, à quatre heures, par cinq bataillons. L'ennemi n'a opposé qu'une légère résistance. On croit que le ras Mangascha ne s'est pas encore mis en mouvement. Le ras Aloulo est à Bezet et les ras Sebath et Agastafari se trouvent à Dongollo. »

Rome, 4 mai. — Le *Messagero* dit que le général Baldissera joue à Adigrat les destinées de la monarchie italienne. Une victoire décisive des Italiens en Afrique peut seule prévenir la catastrophe dont le pays est menacé. La misère en Sardaigne, en Sicile et dans la province de Mantoue est indescriptible. Plus de cent mille propriétés rurales ont été saisies par le fisc pour arrérages impayés.

« Une défaite déchaînerait toutes les colères ameutées et l'ordre actuel serait submergé sans retour. »

Un attentat à la dynamite

Palma (Ile Majorque), 4 mai. — Une bombe de dynamite pesant un demi-kilo a fait explosion devant la maison d'un riche propriétaire à Llumayor.

Les dégâts matériels sont considérables. Les détails manquent.

SAVON DES PRINCES DU CONGO
Le plus parfumé des savons de toilette
5 grands prix, 20 médailles d'or

CHRONIQUE LOCALE
ROUBAIX

L'ANNULATION DES ÉLECTIONS MUNICIPALES. — Ainsi que nous le disions hier, des irrégularités très nombreuses et très graves ont marqué le scrutin de dimanche.

Une protestation demandant l'annulation de ce scrutin va être adressée à M. le Préfet du Nord.

AU LENDEMAIN DES ÉLECTIONS
LA JOURNÉE DE LUNDI

Comme il fallait s'y attendre, quelques manifestations se sont produites en ville, aujourd'hui lundi. Des groupes assez nombreux ont parcouru les divers quartiers, en chantant l'*Internationale* et autres refrains révolutionnaires. Les uns portaient des balais affublés de vestes retournées; plusieurs — c'étaient des éboueurs qui, du reste, n'ont pas fait leur service habituel — avaient mis sur leur poitrine un carton représentant une « couquebacque, » pour tourner en dérision M. Eugène Motte qui, on s'en souvient, dans un de ses discours, avait rappelé le temps de sa jeunesse, heureuse époque pendant laquelle il allait acheter ces fameuses *couquebacques* ou crêpes.

Un groupe portait un cercueil en psalmodiant les prières des morts.

Une femme en deuil suivait en faisant mine de pleurer... Elle représentait, dans l'esprit des organisateurs, l' « *Union sociale et patriotique* » *vaincue*. Enfin, sur une voiture se trouvaient plusieurs manifestants et une « cuisinière » sur laquelle ils semblaient faire des *couquebacques*.

Dans la rue des Arts, vers 11 heures 1/2, ceux qui portaient le cercueil ont été invités par des agents à cesser cette manifestation. Ils s'y sont refusés, et il a fallu l'intervention de la gendarmerie pour que force restât à la loi. Quelques arrestations ont été opérées dans les divers quartiers; à trois heures de l'après-midi, il y avait dans les postes une vingtaine de manifestants.

Une arrestation mouvementée

En face de l'établissement de M. François Roussel, un individu portant des couquebacques sur sa casquette et se trouvant au milieu des manifestants, causait du scandale; il était en état d'ivresse.

Les agents l'invitèrent à cesser; au lieu de les écouter, il les insulta grossièrement, ce qui provoqua son arrestation. La foule hostile essaya de délivrer le prisonnier et l'un des agents fut obligé de dégainer.

Ce n'est qu'avec l'aide de la gendarmerie que l'on parvint à conduire cet énergumène au poste. Il a déclaré se nommer Léon Talon, surveillant dans un des établissement Motte, âgé de 23 ans, demeurant rue Milton, 4.

Dans la rue de Lannoy, on promenait un mannequin — dont la tête était enroulée d'un *Journal de Roubaix* « aux cris de: A bas Reboux! il faut le pendre! »

Sur la Grand'Place

Sur la Grand'Place, pendant l'après-midi et une partie de la soirée, une foule assez nombreuse stationne.

Une chanson, sous forme d'avis mortuaire, est vendue dix centimes, au profit de la propagande du Parti socialiste, par quelques marchands de journaux. Elle avait pour titre: *Inter'mint civil d'Eugène Couquebacque*.

Cette façon macabre de jeter un succès ne dénote pas un esprit bien inventif de la part des socialistes.

De temps en temps, des agents traversent la foule, amenant, au poste de police, des manifestants qui ont poussé des cris séditieux ou se sont livrés à des voies de fait. Des groupes d'hommes, de femmes et d'enfants, parcourent les principales rues en chantant l' « Internationale. »

L'avis mortuaire indiquait qu'un cortège devait partir du boulevard de Belfort, 73, à la *Paix*, vers 6 heures.

La manifestation

Des groupes stationnent devant le local de la coopérative attendant le départ.

Enfin à sept heures et demie les manifestants sortent de la *Paix* et forment leur cortège.

Les premiers rangs sont formés par des individus portant sur leur casquette un carré de papier blanc entouré de rouge sur lequel est inscrit ce chiffre: 1113 — la majorité obtenue par la liste socialiste. La plupart sont légèrement émus ».

Puis viennent la fanfare des trompettes, l'*Avant-Garde* et la fanfare de la *Paix*, en uniforme; les deux sociétés sont précédées de leurs bannières rouges déployées. *Plusieurs milliers de personnes suivent en chantant*; c'est une cohue sans ordre.

Le cortège descend la rue de Lannoy pour arriver dans la Grande-Rue, par la place de la Liberté. Sur la Grande-Place où se trouvent en permanence MM. Barroyer, commissaire central, Poivez, lieutenant de gendarmerie, des mesures sont prises en vue du passage des manifestants en face l'hôtel-de-Ville et la Bourse. Les gendarmes à cheval casernés dans l'ancien conditionnement sont dans la cour des pompier prêts à toute éventualité.

A sept heures trois quarts, le cortège débouche par la Grande-Rue, et contrairement aux prévisions il remonte la rue de la Gare sans manifester devant la Mairie. En passant devant les grands cafés où se trouvaient des consommateurs et des personnes au balcon, les manifestants agitent leurs casquettes et leurs chapeaux, avec des cris variés. C'est une immense clameur s'élevant de cette foule en délire qui se dirige vers la rue de l'Alma.

Devant la « Brasserie sociale »
Chez M. Desobry

Déjà avant l'arrivée du cortège, dans la rue de l'Alma, la foule stationne devant l'estaminet du citoyen Carrette. Les consommateurs se pressent à la porte ne pouvant ni entrer ni sortir.

Une bousculade se produit quand les manifestants arrivent. La fanfare *La Paix* joue *l'Internationale*; un citoyen offre un bouquet rouge à M. Carrette qui se présente à la porte de son estaminet, Les cris de: Vive Carrette! A bas le Sénat! A bas Ugène Couquebacque! retentissent nourris. Un voisin allume des feux de bengale Aux fenêtres du premier étage de la *Brasserie Sociale*, apparaissent MM. Hélynck et Bailleul qui saluent la foule.

Les manifestants, après avoir entendu la *Marseillaise*, jouée par la fanfare la *Paix*, se dirigent par la rue de la Redoute, la rue Blanchemaille, rue du Chemin et rue de l'Alouette et s'arrêtent devant la maison de M. Desobry, rue de l'Epeule, où flotte le drapeau tricole; un bouquet est offert à M. Desobry, après l'exécution de l'*Internationale* et de la *Marseillaise*.

Le cortège se réforme. On entend des cris: « Chez Helynck! » Après quelques instants d'hésitation les manifestants se dirigent vers la rue du Grand Chemin, pour regagner le local *La Paix*, en passant par la Grand' Place et la Grande-Rue. Sur la Place de la Liberté la tête du cortège, qui voulait allait manifester devant les bureaux de l'*Egalité*, rebrousse chemin devant les protestations du plus grand nombre de manifestants et se décide enfin à retourner à la *Paix*, par la rue de Lannoy.

Un incident

Au boulevard Gambetta, au moment du passage du car sur lequel se trouvait un ecclésiastique, le cortège s'ouvre pour livrer passage; les manifestants agitent leurs casquettes et crient: «A bas la calotte! Vive Carrette! Vive la sociale! »

A neuf un quart, les sociétés rentrent au local la *Paix* et la foule se retire peu à peu.

Aucun autre incident ne s'est produit sur le parcours de cette manifestation bruyante composée surtout de femmes en cheveux, de jeunes gens et de gamins.

Un incident près du Collège

Dans la soirée, vers sept heures et demie, une voiture de place, dans laquelle se trouvaient quatre collectivistes en bourgeron bleu, est partie de l'estaminet Catrice, Grande-Rue, et s'est rendue dans la rue Notre-Dame des Victoires.

Comme ils chantaient et criaient: Vive Carrette! vive la Sociale! A bas la calotte! au moment de la sortie des élèves du collège, ceux-ci les ont conspués; les femmes du quartier s'étant jointes aux élèves, les quatre collectivistes «assez penaud», se sont retirés devant les quolibets et les cris de: *A bas Carrette! A bas la sociale!*

L'ÉLECTION DE ROUBAIX ET LA PRESSE

Aucun journal du Nord - sauf l'*Egalité* — n'a commenté, lundi, le résultat des élections de dimanche à Roubaix.

« — Bravo, Roubaix! s'écrie M. Siauve-Evausy dans l'*Egalité*. Tu as terrassé l'hydre capitaliste, tu as souverainement tranché ses mille têtes.... Ta voitoire retentira partout.... »

D'autre part, l'*Egalité* dit ceci;

« En résumé, la réaction personnifiée par MM. Motte et Reboux est vaincue malgré la savante tactique qu'elle a déployée. Au premier tour, le Parti ouvrier l'emporte à une majorité considérable: — l'ouvrier Carrette triomphe du capitaliste usinier Motte... »

Le *Nouvelliste* déclare que, dans la région du Nord surtout, les élections municipales ont été caractérisées par « une poussée du socialisme, sans aucun doute localisée, mais excessivement intense partout où elle s'est produite ».

Les journaux de Paris n'apprécient pas encore les élections de Roubaix. Seule la *Petite République*, en donnant les résultats, dit:

» En dépit des efforts désespérés de la coalition cléricale-opportuniste, nos amis l'emportent à Roubaix. »

Le *Petit Belge*, de Bruxelles, s'exprime ainsi:

« Ce résultat surprend tout le monde à Roubaix; les socialistes eux-mêmes n'en reviennent pas. Ils comptaient au maximum sur 500 voix de majorité. Malgré tous les efforts de l'Union sociale, il est triste de constater qu'il y a eu encore plus de 2.000 abstentions; or, ces abstentions ne sont certainement pas des électeurs socialistes. »

Le *XXe Siècle*, de Bruxelles, fait cette réflexion:

« Il est réellement attristant de constater que la majeure partie des électeurs roubaisiens sont si peu animés de sentiments patriotiques. »

La taxe municipale sur les chiens. — Un avis de la Mairie informe les intéressés que les rôles primitifs de la taxe municipale sur les chiens pour l'année 1896 sont mis en recouvrement à partir de ce jour et que les contribuables qui y sont repris sont tenus d'en acquitter le montant sous peine d'être poursuivis par toutes les voies de droit.

Les demandes en décharge ou en réduction doivent être adressées à M. le Préfet du Nord dans un délai de trois mois à partir du présent avis.

Un homme trouvé inanimé rue de Lannoy. — Nous annoncions, dans notre dernier numéro, qu'un homme *avait été trouvé, dimanche matin, en face de la cour* Boyaval, étendu sur le trottoir, ne donnant plus signe de vie. Le malheureux ne s'appelle pas César Cornille, mais Carlos Meurice. Il est âgé de 48 ans et demeure rue de de Tournai, maisons Bayard. L'état du blessé est toujours désespéré.

M. Jules Lerouge-Rosfeld, épicier, [illegible], boulevard de Paris, prie sa clientèle de ne pas le confondre avec M. Louis Lerouge, candidat de la *Ligue républicaine démocratique*. 2544

Croix. — *Un lendemain d'élections*. — Les collectivistes de Croix, suivant, en cela, l'exemple de leurs camarades roubaisiens, ont tenu à fêter bruyamment leur succès électoral.

Dans la soirée de lundi, les élus des quartiers du Crèchet et du Centre ont formé un cortège et, précédés de la société des *Trompettes* de la Paix, de Roubaix, se sont successivement rendus au domicile de chacun des nouveaux conseillers municipaux pour se congratuler mutuellement du succès obtenu; ils ont cru devoir aussi manifester, mais en sens contraire, devant la demeure de l'ancien maire, M. Pluquet.

Cette promenade nocturne, avec l'accompagnement habituel de chants révolutionnaires, a jeté quelque émoi dans la ville.

L'incendie d'Annappes. — M. le comte de Montalembert, maire d'Annappes, vient d'adresser une lettre au maire de Lille, pour le prier de transmettre, à M. le commandant Druez, à ses officiers et aux pompiers de Lille, tous les remerciements des habitants d'Annappes pour la rapidité, le dévouement et l'intelligence avec lesquels ils ont porté secours dans l'incendie de l'établissement des Frères.

M le supérieur compte d'ailleurs aller remercier personnellement M. le Maire de Lille, et lui remettre, comme témoignage de sa gratitude, une somme de 100 francs pour la caisse de secours des pompiers de Lille.

Communications

CLUB DES « MÊLI-MÉLO ». — La commission administrative rappelle aux sociétaires, la réunion générale, qui aura lieu ce soir, boulevard Gambetta, chez M. Renard-Sonneville. Ordre du jour: 1° Cotisations mensuelles; 2° nouveaux membres à élire; 3° excursion le mois prochain, date à choisir; 4° communications importantes.

HUILE D'OLIVES SURFINE (garantie pure, non fruitée). En flacons d'origine, cachetés: Ed. Santelli et Cie, Marseille. Le litre, 2,50. Dépôt: Pharmacie Delabaere, 31, rue d'Inkermann. 3030—41550

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS
depuis 3 francs le cent.

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

Librairie du « Journal de Roubaix ». — Correspondance dans toute les circonstances de la vie par la baronne Staffe. 41330

ŒUFS FRAIS, 13 Rue du Bois.

LA PUBLICITÉ

Il y a des gens qui disent: « Je ne veux pas faire de publicité; je n'en ai pas besoin. *A bon vin point d'enseigne!* »

Quelle erreur! Tout le monde aujourd'hui a besoin de la publicité. Comment voulez-vous que le public sache que vous vendez «*du bon vin*», si vous ne le lui dites pas? Et quel moyen plus sûr de le lui dire que de le répéter fréquemment dans un journal lu par tout le monde?

« VERS L'AVENIR », *par l'abbé Naudet*

Extrait de la table des matières. — Chap. I. La situation. — Chap. III. Le clergé. 1) *Sa vocation*. — Ch. IV. Le clergé. 2) *Son rôle*. — Ch. V. Le peuple chrétien. — Chap. VI. Le rôle du peuple chrétien. — Chap. VII. La situation politique et saciale des catholiques. — Chap. VIII. L'action catholique. — Chap. IX. Un épisode de la persécution religieuse à la fin du XIXe siècle. — La taxe d'abonnement. — Chap. X. En marche vers la démocratie. — Chap. XI. La lutte pour la justice et l'ordre économique chrétien. — Chap. XII. L'Eglise et la démocratie. — Conclusion.

En vente à la librairie du *Journal de Roubaix*. Prix 3 fr. 50. 5135

ENTREPRISE GENERALE D'AMEUBLEMENTS & OBJETS D'ART
FABRICATION SUPÉRIEURE
MOREL-GOYEZ tapissier décorateur.
LILLE, 19 et 27, rue Royale, 19 et 27, LILLE

TOURCOING

Nécrologie. — Nous apprenons la mort, à l'âge de 59 ans, de M. l'abbé Louis-Joseph Desurmont, notre concitoyen, curé de la paroisse de Bouvignies.

M. l'abbé Desurmont est le frère du sympathique président des anciens Combattants, M. Cyrille Desurmont.

Les funérailles auront lieu jeudi à Bouvignies.

Le pèlerinage à Notre-Dame de la Marlière. — C'est jeudi prochain, 7 mai, à 4 heures, qu'aura lieu le salut solennel pendant lequel une société de dames et de demoiselles de la ville doit se faire entendre.

Mise en recouvrement des contributions. — Sont mises en recouvrement les taxes suivantes: 1° La contribution sur les voitures, chevaux, mules et mulets; 2° la taxe sur les vélocipèdes; 3° le rôle primitif de la contribution sur les biens de mainmorte; 4° le rôle primitif de la taxe sur les chiens.

Les contribuables qui se croiraient surtaxés ou indûment imposés ont un délai de 3 mois pour adresser au Préfet une demande en réduction ou en dégrèvement.

Pour toute cote égale ou supérieure à 30 fr. les demandes doivent être rédigées sur papier timbré sous peine de nullité.

Les grèves. — Il n'est guère possible de donner, les lundis, surtout au lendemain d'élections, des renseignements bien précis sur les grèves; cependant nous apprenons qu'il s'en serait encore déclaré plusieurs; entre autres à l'important établissement de M. Toulemonde, boulevard Gambetta, où 350 ouvriers auraient quitté le travail, non pour une question de salaire, mais parce qu'on leur aurait refusé le renvoi d'un tisserand qui avait travaillé le 1er mai.

Au peignage de M. Binet, une vingtaine de laveurs se sont mis en grève.

Un jeune homme tamponné à la gare. — Mort de la victime. — La gare de Tourcoing a été, lundi vers 10 heures 1/2 du matin, le théâtre d'un pénible accident.

Un jeune employé auxiliaire, qui vient chaque matin d'Hellemmes à Tourcoing, Gaston Martinache, âgé de 18 ans, dont le père, qui a été lui-même, il y a quelques années, victime d'un grave accident, est employé de la traction, à la gare de Fives, avait été chargé d'appeler un autre employé, qu'on croyait à ce moment du côté du magasin de la douane.

La machine, dite coucou, faisait alors des manœuvres et refoulait une rame de wagons sur les voies de garage 3 et 4 où se trouvaient d'autres wagons, qui devaient être accrochés aux premiers. Au lieu d'attendre que la voie fût libre, le malheureux jeune homme, croyant avoir le temps de passer, s'avança pour traverser la voie, et il fut pris entre les tampons des wagons refoulés et ceux qui stationnaient, M. Thérin, homme d'équipe, qui dirigeait les manœuvres, entendant un grand cri, courut aussitôt et fit avancer la machine, et reçut dans ses bras le pauvre garçon qui fut transporté sans connaissance dans le cabinet du secrétaire de M. le chef de gare.

MM. les docteurs Felhiaux et Benique furent appelés en toute hâte; mais tous les soins furent inutiles; moins d'un quart d'heure après l'accident, le blessé rendait le dernier soupir.

Le père, qui avait été prévenu avec tous les ménagements possibles, arriva à Tourcoing vers midi; il pensait seulement que son fils avait été blessé. Nous renonçons à peindre son désespoir, en voyant son enfant sans vie; il le prit dans ses bras, le couvrit de baisers; et on ne parvint pas sans peine à mettre fin à cette scène qui a profondément ému toutes les personnes qui en ont été témoins.

L'infortuné retourna dans l'après-midi à Fives, pour préparer la pauvre mère à la terrible nouvelle.

Le corps a été transporté à Fives lundi dans la soirée. M. Smal, directeur de la traction, s'est rendu à Tourcoing et a procédé à une enquête.

M. le commissaire de surveillance administrative est également venu dans l'après-midi, pour se rendre compte des circonstances dans lesquelles s'est produit cet irréparable malheur.

Une trouvaille qui ne porte pas bonheur. — Un consommateur qui se trouvait samedi soir à l'estaminet Deschamps, rue du Calvaire, ne s'était pas aperçu qu'il avait laissé tomber son porte-monnaie, en réglant son compte. Il était à peine sorti qu'en mettant la main à la poche, qu'il constata sa perte. Il rentra aussitôt et ne vit plus un locataire de l'établissement, Emile Barbion, âgé de 31 ans.

Comme cet individu était seul dans la salle commune, les soupçons se portèrent sur lui. On se mit sa recherche; *mais on ne le rencontra que fort tard dans la soirée*. Il ne chercha pas à nier; il avoua avoir ramassé le porte-monnaie, qui contenait 13 fr. 85; mais il avait déjà trouvé le moyen de dépenser 8 francs. Cet individu a déjà subi 9 condamnations.

Une fillette renversée par un vélocipédiste. — Dimanche vers le soir, Zoé Duterte, âgée de 9 ans, demeurant rue de la Latte, a été renversée rue de Gand, par M. Julien S..., qui marchait à grande vitesse, au tournant d'une rue.

L'enfant, qui n'a été que légèrement blessée, a reçu les soins de M. Billiet, pharmacien.

Halluin. — *La soirée de dimanche.* — La soirée n'a pas été moins calme que la journée; on n'était plus accoutumé à cela depuis longtemps, à Halluin. les jours d'élections; les étrangers surtout, qui n'avaient pas droit de vote, avaient l'habitude de se montrer fort bruyants, provocants même; le nouveau commissaire, M. Louront, a mis ordre à tout cela, à la grande satisfaction des habitants.

— *Saisie de chevaux par la douane.* — Un marchand de charbon des Baraques, M. Paul D..., avait attelé deux beaux chevaux à un tombereau, et avait envoyé l'équipage à Halluin, par son domestique: malheureusement, même la nuit, les préposés Malbert et Garez faisaient bonne garde.

Les chevaux, qu'on cherchait ainsi à faire passer frauduleusement en France, furent saisis ainsi que les harnais et le tombereau; le domestique s'était mis en sûreté en passant la frontière.

Le lendemain le propriétaire rentrait en possession de l'équipage, en versant, à titre de transaction, la somme de 1000 fr.

— *Outrages à la gendarmerie.* — On avait envoyé dimanche soir, à Halluin, deux gendarmes de Tourcoing, pour remplacer deux de leurs collègues, de service à Roncq.

En arrivant un gendarme de Tourcoing rencontrait le nommé Constant Joie, âgé de 50 ans, journalier, là qui il dut adresser quelques observations qui furent fort mal accueillies.

Joie a été aussitôt enfermé dans la chambre de sûreté et a été conduit lundi à Lille.

Bousbecque. — *Le jubilé du cinquantenaire de la création du patronage.* — Lundi a été célébrée une belle fête à l'occasion du cinquantenaire de la fondation du patronage St-Joseph.

A 10 heures une messe solennelle a été dite par M. Bourlet, curé de la commune. Les membres du patronage, au nombre de 250 environ, s'étaient auparavant rassemblés au patronage, pour se rendre, précédés de la bannière, en cortège à l'église.

Au cours de l'office la symphonie a fait entendre ses plus jolies mélodies; la société chorale de son côté a interprété la messe solennelle de Papin.

Les conseillers municipaux, tous réélus la veille, assistaient à cette cérémonie pour témoigner tout l'intérêt qu'ils portent à la prospérité de cette bonne œuvre des patronages.

A l'Evangile, M. le curé a prononcé un sermon de circonstance; il s'est fait l'interprète des sentiments qui doivent animer les membres du patronage, sentiments de reconnaissance pour le passé et de confiance pour l'avenir.

Il est entré ensuite dans des détails sur la fondation du patronage, et sur son fonctionnement. Le prédicateur a été amené à affirmer la vitalité de l'Eglise, qui engendre et fait fructifier une si belle œuvre que celle des patronages.

La cérémonie religieuse a été terminée vers 11 heures et demie, après le chant d'un *De Profundis* à l'intention des membres défunts.

Les vins d'honneur ont été servis au patronage. Un banquet auquel assistaient la municipalité et tous les membres a eu lieu ensuite. Au dessert plusieurs toasts ont été portés par M. Dalle-Leroux, par M. le Curé et par M. J. Dalle, maire, à la prospérité de cette œuvre si digne et si féconde.

Un grand concert a clôturé cette belle journée dont le souvenir n'est pas prêt de s'éteindre dans l'esprit des membres du patronage qui ont assisté à cette fête.

Roncq. — *Fin de la grève de l'établissement de MM. Leurent frères.* — On peut considérer la grève comme terminée à la filature de MM. Leurent frères près de la gare.

Les grévistes ayant obtenu satisfaction au sujet de plusieurs réclamations ont repris le travail lundi matin.

Il ne reste plus en grève qu'une vingtaine d'ouvriers *des cardes qui, nous affirme-t-on de tous côtés*, recommenceront à travailler mardi matin.

LILLE

Tentative de suicide d'une jeune fille. — La demoiselle Marguerite Agassa, 17 ans, marchande colporteuse, sans domicile, a tenté de se suicider en se jetant, pendant la nuit de dimanche à lundi, vers trois heures, dans la Deûle, près la porte Saint-André; elle en a été retirée saine et sauve par un passant et transportée ensuite à l'hôpital de la Charité, après avoir reçu des soins dans un estaminet voisin.

Un vol important de marchandises. — Arrestation d'un concierge et d'un cabaretier. — Il y a quelques jours, MM. Mulié Tesse, négociants, 137, rue de Paris, à Lille, qui ayant constaté la disparition de pièces de drap et de toile de leurs magasins, avaient porté plainte à M. Vivier des Vallons, commissaire central.

Ce magistrat ordonna une surveillance, et les voleurs ont été arrêtés, samedi soir, pris en flagrant délit. Ce sont le concierge de l'établissement, un Suisse, Claude Nivelas, âgé de 45 ans, et un cabaretier de la rue du Bas de-Wedde, Georges Leroy, âgé de 22 ans.

Leroy faisait, depuis quelques mois, les marchés de la région, où il écoulait les marchandises volées; c'est ainsi que samedi il avait tenu un étalage sur le marché de Douai. Comme bien l'on pense, ces marchandises étaient cédées à bas prix, aussi Leroy avait beaucoup de clients et les recettes qu'il partageait avec son complice étaient excellentes.

Nivelas, de son côté, dérobait dans les magasins les pièces de draps et de toiles qu'il cachait dans sa cave, en attendant leur transfert chez Leroy; ce concierge très économe employait le produit de ses vols à l'achat d'obligations du Crédit foncier.

Nivelas et Leroy ont été conduits au poste du 5e arrondissement; ils ont été déférés lundi au parquet.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du lundi 4 mai.* — INCIDENTS DE LA JOURNÉE DU 1er MAI. — I. M. Leurent, filateur à Roncq, dont une partie des ouvriers étaient en grève, avait prié les gardes de la commune de se tenir à l'entrée de l'usine, au commencement de la journée du vendredi 1er mai. Il ne s'était au début rien produit de particulier, quand survint un tisserand du nom d'Alfred Drouart, 25 ans, qui portait une cravate rouge et une ceinture de même couleur; comme il se livrait à quelques extravagances, le garde Dehon l'engagea à se retirer; Douart refusa d'obtempérer à ces injonctions; l'agent voulut l'emmener, mais l'ouvrier se laissa tomber par terre et joua des jambes, cherchant à frapper le garde et son collègue Wattel.

Ces derniers réussirent à relever le gréviste récalcitrant et ils s'apprêtaient à le conduire au poste quand ils furent entourés par une bande d'individus qui cherchèrent à leur enlever leur prisonnier et les accablèrent de coups. Quand, au bout d'un certain temps, Drouart fut incarcéré à la prison municipale, on se mit à la recherche des camarades qui avaient dans la bagarre joué un des principaux rôles et c'est ainsi que furent arrêtés, Charles Catteau, 27 ans; Gustave Verleye, 20 ans; Léopold Vanverschelde, 35 ans, et Léonard Feystons, ouvriers de fabrique.

C'est à l'audience de lundi qu'ils comparaissaient: la plupart, à les entendre, n'auraient rien fait de répréhensible; presque tous ont déjà, il est vrai, des antécédents.

Ils sont condamnés: Catteau à six mois, Verleye à un mois, Vanoverschelde à quarante jours, Drouart à quarante jours et Feys à deux mois d'emprisonnement.

II. Rue du Moulin Fagot, à Tourcoing, le jour du 1er mai, vers dix heures et demie du matin, un individu s'amusait à renverser les échelles des couvreurs occupés à travailler sur le toit d'une maison; il avait sans doute pour objectif de proclamer par l'action les principes de la liberté du travail. Passe l'agent Derbaudringhien qui rappelle cet homme aux convenances: mais celui-ci éclate en injures contre le représentant de l'autorité: il n'en fallait davantage pour motiver une arrestation.

Le délinquant Metgy Charles, 27 ans, qui est rattacheur à Roubaix, encourt une peine de six jours de prison et une amende cinq francs pour la contravention d'ivresse.

CHAPITRE DES VOLS. I. — Le vendredi 1er mai dans la matinée, la jeune fille de M. Declercq, marchand d'étoffes, rue de Naples, à Roubaix, était seule dans la cuisine quand elle vit entrer dans le magasin une femme qui s'empara d'une pièce d'étoffe et prit la fuite.

La jeune Declercq sortit aussitôt et se mit à la poursuite de la femme qui fut bientôt arrêtée.

C'est une lessiveuse du nom de Alphonsine Delberghe, 32 ans qui a déjà à son actif quatre condamnations pour vol. Il lui est infligé une peine de six mois.

II. Dans la nuit du 26 avril, un agent rencontrait rue de la Cité, à Tourcoing, une femme portant divers objets dont la provenance lui parut suspecte: il la mit en état d'arrestation. C'était une certaine Clémence Verbeke, femme Dumortier, demeurant rue de la Barbe d'Or; elle était en état d'ébriété; elle reconnut que ces diverses choses ne lui appartenaient pas, mais elle ne put dire où elle les avait prises.

Le Tribunal lui octroie une peine de six jours d'emprisonnement, avec application de la loi Bérenger.

COUR D'ASSISES DU NORD
Audience du lundi 4 mai 1896

Présidence de M. le conseiller Pain

Ministère public: M. de Sairgnon-Larombière, avocat-général.

Première affaire

VOLS A TOURCOING
LES ACCUSÉS

Ils se nomment Henri Mercier, âgé de 22 ans, ouvrier teinturier, et Henri-Joseph De Keyser, âgé de 34 ans, domestique, journalier.

A l'instruction ils ont fait des aveux.

Ils ont été déjà condamnés, tant en France qu'en Belgique. Aussi ont-ils été l'objet d'un arrêté d'expulsion.

EXPOSÉ DES FAITS

I. Mercier n'était sorti de prison que depuis deux jours, après avoir subi une peine de huit mois pour vol, lorsqu'il s'est rendu, dans la nuit du 10 au 11 janvier de cette année, au cercle catholique de Tourcoing, pour dérober du vin et des liqueurs. Il était accompagné de De Keyser.

Le cercle, situé rue de la Croix-Rouge, se compose d'une avant-cour avec logement de concierge, d'une salle de débit, d'une salle de jeu et d'une arrière-cour ou cour des jeux. Le terrain est clos par des murailles. Sur sa gauche se trouve un jardin, celui de M. Duquesne, longé par un sentier. A droite, c'est un autre jardin, celui de M. Delobel, et dans le fond la plaine.

Les accusés traversèrent le jardin de M. Duquesne; ils escaladèrent le mur de ce côté; ils arrivèrent ainsi dans la cour des jeux. Un corridor donne accès dans les bâtiments. La porte était alors encadrée d'une façade vitrée. Mercier brisa l'un des carreaux à droite et, passant par l'ouverture, vint ouvrir la porte à De Keyser.

Tous deux entrèrent dans la salle du débit. Ils burent des liqueurs, s'approprièrent quelques litres et des pipes. Ils fracturèrent ensuite la porte de la cave où ils descendirent et volèrent des bouteilles de vin; ils les emportèrent en refaisant inversement le même chemin.

II. Deux fois déjà, Mercier avait volé au Cercle catholique. Dans la nuit du 2 au 3 mars 1895, il avait aussi pénétré dans l'arrière-cour, en escaladant le mur du jardin de M. Duquesne. Il avait fait sauter la serrure de la porte du corridor.

Arrivé dans la salle du débit, il enleva des liqueurs, de menus objets et une somme de 16 fr. 15 contenue dans un coffret dont il brisa le cadenas. Il força la porte de la cave et vola du vin. Il était armé d'une canne avec pomme en plomb.

III. Dans la nuit du 20 au 21 avril 1895, il s'introduisait encore dans l'arrière cour du cercle; il escaladait pour cela, le mur séparatif d'avec le jardin de M. Delobel. Il pénétrait dans la salle des jeux, en faisant par une poussée sauter les verrous intérieurs d'une première porte et en cassant un carreau d'une seconde. Il passait ensuite dans la salle de débit et dans la cave. Il buvait des liqueurs, volait un litre de curaçao et toujours des bouteilles de vin.

IV. Enfin, lors de son expédition de la nuit du 2 au 3 mars, il s'introduisit dans la salle d'estaminet d'un sieur Richard, sise à quelques centaines de mètres du cercle. Il escalada une fenêtre prenant jour sur la rue, après en avoir brisé un carreau. Il a soustrait une petite somme d'argent et quelques paquets de tabac.

L'AUDIENCE

L'affaire n'a pas présenté grand intérêt.

Mercier est un gamin qui sourit et ricane lorsque M. le Président lui rappelle les faits relevés à sa charge par l'accusation. Dekeyser l'imite. Il semble aussi trouver que ses exploits prêtent à rire.

Tous deux avouent, le premier les différents vols, le second la soustraction du 10 au 11 janvier à laquelle il a participé. Dekeyser prétend qu'il a été entraîné par Mercier, parce qu'il était légèrement ivre.

Les accusés ont enlevé de quoi s'adonner à l'ivresse: rhum, cognac, curaçao, bouteilles de vin. Dans la nuit du 2 au 3 mars, Mercier ne s'est pas contenté de dévaliser le cercle catholique; il a volé, chez un cabaretier du voisinage, 1 fr. 50 et des paquets de tabac.

Tout cela est reconnu par les coupables. Ceux-ci ne contestent pas davantage les diverses circonstances aggravantes de nuit, de maison habitée, de pluralité d'auteurs, d'escalade, d'effractions extérieure et intérieure.

Notons cette question adressée à Dekeyser par M. le président: « N'avez-vous pas dit: C'est dommage qu'il » n'ait pas eu 100.000 fr.; nous n'aurions pas alors pris » des bouteilles de vin. » — R. J'ai dit cela à M. le commissaire, en riant.

On le voit: les accusés auraient préféré de l'argent aux liqueurs; ils n'eussent pas été fâchés de découvrir une somme importante. Mais, à son défaut, ils se sont contentés de moins.

En raison des aveux, les dépositions des témoins ne sont pas longues. La première est celle de M. Lenoble, ancien commissaire de police à Tourcoing. Ce fonctionnaire déclare que l'auteur des premiers vols fut d'abord inconnu. Mais M. le commissaire finit par être informé du nom des voleurs par un douanier qui les avait vu passer avec des bouteilles de vin.

Le *témoin confirme* que Dekeyser lui a exprimé en riant le regret de ne pas avoir trouvé 100.000 francs.

Le concierge du cercle catholique, M. Jean-Baptiste Mulliez, dépose ensuite. Il a constaté les vols; mais il n'a jamais, la nuit, rien entendu, bien qu'il logeât tout à côté.

Mme Adèle Lecroart, femme Mulliez, bien que notifiée comme témoin, n'est point présente. Aussi la troisième et dernière déposition est-elle celle du cabaretier volé, M. Jules Richart. Il fait connaître comment on s'est introduit chez lui et ce qu'on y a soustrait. Il habite à cinq ou six minutes du cercle.

M. l'avocat général de Savignon prononce son réquisitoire. Me Godin, défenseur de Mercier, et Me Dupont fils, défenseur de Dekeyser, s'efforcent d'obtenir l'indulgence des jurés.

Enfin, M. le Président donne lecture au jury des questions qui lui sont posées. Elles sont au nombre de quarante pour les soustractions frauduleuses. Les accusés étant expulsés de France, il existe, entre outre, deux formules relatives à l'infraction aux deux arrêtés d'expulsion.

Le verdict

Après avoir délibéré, MM. les jurés rendent le verdict suivant: Oui à la majorité, sur toutes les questions. Le bénéfice des circonstances atténuantes est obtenu par Dekeyser. Il n'est pas accordé à Mercier.

En conséquence, la cour condamne *Mercier à huit ans de travaux forcés et Dekeyser à cinq années de réclusion.*

2e affaire. — **Incendie à Wattignies**

Dans la nuit du 2 au 3 avril dernier, une meule de blé et d'avoine, située à 300 mètres des habitations, fut incendiée entièrement. Le lendemain, vers 6 heures du matin, se présentaient à la caserne de gendarmerie, à Lille, Eugène Fosseux, âgé de 32 ans, et Eloi-Marcelin

---

FEUILLETON DU 6 MAI 1896. — N° 65.

BLESSÉE AU CŒUR
Par Jules MARY

DEUXIÈME PARTIE

LES MISÈRES D'UN CONDAMNÉ

VI

La concierge se précipitait, affolée, dans l'escalier, pendant que Haudecœur entrait dans l'appartement, brisant les portes, ouvrant les fenêtres.

Et il répétait, haletant:

— Les malheureuses! Les malheureuses! Elles ont voulu en finir!... Elles avaient trop de misères, sans doute... Oh! mon Dieu...

Une dernière porte qu'il brisa le jeta presque pantelant contre le mur, sans souffle, *lui-même* asphyxié.

C'était là, en cette dernière chambre, qu'était le foyer du poison.

Deux réchauds y brûlaient, au milieu.

Et sur un lit, le lit de la mère, deux femmes étaient couchées tout habillées, enlacées aux bras l'une de l'autre et paraissant dormir tant la pose était paisible, tant le visage était calme!...

— Ma femme! Ma fille!!

Et il se laissa tomber près du lit, sans forces pour les secourir, les croyant mortes, dans le premier moment de son horreur.

L'air entrait maintenant dans la chambre, chassant le poison.

Haudecœur revint à lui, ouvrit les fenêtres, jetant dans la cheminée les deux réchauds.

Au même instant, la mère Léon remontait avec un médecin.

— Oh! monsieur, disait Haudecœur en sanglotant, est-ce que vous croyez que vous les sauverez?

Le médecin ne répondit pas et tout de suite soigna les deux femmes, sachant qu'une minute de retard pouvait être mortelle.

Pendant ce temps, la concierge s'approchait du forçat.

— Haudecœur, il ne faut pas descendre dans ma loge.

Il entendit à peine. Il ne s'occupait que de sa femme, que de Louise, épiant le retour possible à la vie, ou essayant de deviner, sur le visage du docteur, la fatale nouvelle que tout était fini.

La concierge reprit:

— Il faut m'écouter. Ce que j'ai à dire n'est pas long. Il y a un agent de police dans ma loge. Il paraît qu'on se doute que vous êtes à Paris depuis ce tantôt. Seulement, vous avez, en somme, de la chance. L'agent n'est pas celui qui vient ici depuis quinze jours. C'est la première fois que je le vois. Il ne me connaissait pas. Il ne connaît pas mon mari qui est garçon de magasin au Louvre. Je vous ferai passer pour mon mari. Ne l'oubliez pas, s'il lui prend tout à l'heure la fantaisie de monter ici pour voir ce qui s'y passe... Je vais le prévenir que mon mari est auprès de madame Haudecœur... Et à la grâce de Dieu... Plus tard, quand vous voudrez redescendre... je vous guetterai et sans avoir l'air de rien, je fermerai le gaz qui est en face de ma loge... Vous passerez dans la demi-obscurité... En bas, vous vous tirerez d'affaire comme vous pourrez...

Il écoutait cela d'une oreille distraite.

Elle crut pourtant, la brave femme, qu'il avait entendu, et plus tranquille de ce côté, elle regagna sa loge.

Le docteur se tournait vers l'évadé:

— Eh bien, monsieur? disait celui-ci anxieusement.

— Je les sauverai... Je vous l'affirme...

Alors Haudecœur éclata en sanglots.

Déjà, en effet, sa femme ouvrait les yeux; déjà Louise elle même, quoique plus atteinte, puisqu'elle était affaiblie avant la tentative de suicide, par une longue maladie reprenait connaissance.

Ni l'une ni l'autre ne reliaient encore les événements récents à leur vie présente.

La tête lourde, le cœur bouleversé, elles se regardaient.

Elles regardaient aussi ces deux inconnus, le médecin qui s'empressait auprès d'elles, et cet autre, si effaré, si triste, qu'elles ne se reconnaissaient pas, dans ces ténèbres que ne dissipait point une bougie allumée, laissée sur la table par la concierge.

Enfin, le souvenir leur revint.

— Pourquoi vivons-nous? Pourquoi nous a-t-on sauvées?

Et, en pleurant, Louise laissa tomber sur l'épaule de sa mère sa jolie tête si amaigrie, si pâle!!

Le médecin griffonna une ordonnance.

— Vous ne les quitterez pas, monsieur?

— Oh! non, oh! non, murmura Haudecœur.

Le docteur partit.

Et le forçat resta seul avec les deux femmes.

Il s'approcha du lit dont il s'était éloigné tout à l'heure pour laisser le docteur plus libre auprès des malades

Alors, seulement, elles le regardèrent plus attentivement.

Et soudain, avec une exclamation sourde, Louise tombe dans les bras de sa mère en s'affaissant sur son oreiller.

— Mère, mère... là! là!...

Madame Haudecœur considère à son tour cet homme qui sanglote devant elle, à genoux près du lit.

Il est reconnu.

Elles lui tendent les bras.

Et c'est une étreinte folle où passe toute la tendresse des pauvres créatures abandonnées, qui l'accueille enfin et lui fait oublier les misères de ses dernières années.

Alors, brièvement, après les premières effusions, il est obligé de leur expliquer comment il se trouve à Paris, comment il s'est échappé du bagne, quels dangers il a courus.

Mais cela très vite.

Maintenant qu'il les voit sauvées, il pense à tous les pièges qui lui sont tendus, non pour lui-même, mais à cause d'elles.

Si la police le reprenait, le désespoir aurait peut-être raison de la mère et de la fille!

Tandis que, le sachant libre, cette pensée leur donnerait du courage, pour attendre l'heure où l'évadé leur dirait:

— A présent, venez me retrouver... nous vivrons désormais ensemble... nous ne nous quitterons plus... Nous travaillerons côte à côte, loin de France, dans un pays où nous pourrons nous moquer de la police, du bagne et du reste.

Pour cela, il faut qu'il les quitte, il faut qu'il fuie.

Mais peut-il ainsi s'éloigner d'elles sans entendre, de leur bouche, le récit de ce suicide, les causes qui l'avaient amené, sans les consoler, les réconforter, sans leur adresser de doux reproches?

Que de misères il leur avait fallu pour en arriver là!

Louise était trop faible pour parler.

Ce fut madame Haudecœur qui donna des détails.

— Tout alla bien, au commencement, dit-elle. Pendant les deux premières années qui ont suivi ta condamnation, nous n'avons pas eu trop à souffrir. Louise travaillait. Moi, je faisais de mon côté tout ce que je pouvais pour l'aider. Tu connais tout cela. Nous te l'avons écrit. On n'était pas dur pour nous et Louise, elle, pardonnait facilement les allusions blessantes qu'on lui faisait sur son père, trop fière pour s'en offenser. Puis, il y a trois ou quatre mois, je fus dangereusement malade. Il fallut des soins coûteux. Louise se surmena. Et quand je fus guérie, c'est elle qui tomba malade. Alors, mon ami, ce fut une misère atroce. D'abord, on nous vint en aide, autour de nous. Mais les aumônes cessèrent. Nous en fûmes réduites à nos seules ressources. Oh! mon pauvre homme! mon pauvre homme! Si tu savais comme nous avons pleuré... Nous étions seules...

Nous étions séparées de toi!... Il n'y avait personne auprès de nous... pour nous rendre du courage... mon fils fait son service militaire et nous lui cachons notre détresse... Il est déjà bien assez malheureux sans cela!... alors le désespoir s'est emparé de nous... c'était trop, vois-tu, c'était trop... nous ne méritions pas tant de misères... La même pensée nous est venue, à toutes deux, un jour... un jour qu'il n'y avait plus rien ici... et que nous avions faim...

— Oh! mon Dieu! mon Dieu!

— Oh! nous n'avons pas été vaincues tout de suite. Nous avons tenté de résister à cette pensée maudite. J'ai été mendier, mon pauvre homme. Oui, j'ai été mendier aux alentours des églises, et j'ai été pourchassée comme une vagabonde...

Haudecœur sanglotait.

— Cela nous a permis de vivre deux ou trois jours de plus... Je me suis adressée à des bureaux de bienfaisance... à l'Assistance publique... On m'a donné quelque argent et quand je me présentai de nouveau, disant notre détresse absolue, désespérée, on me répondit qu'on ne pouvait plus me faire l'aumône...

La mère s'arrêta et essuya longuement ses yeux. Puis:

— Cela, c'était hier... Alors, en rentrant, j'eus une faiblesse... Louise se traîna hors de son lit pour me secourir... si faible, pourtant, elle aussi, qu'elle ne se tenait pas debout... Et c'est Louise qui me dit: « Mère c'est trop! J'aime mieux mourir! » Moi, j'y avais déjà pensé et je n'osai pas lui répondre. Elle comprit que cela ne m'épouvantait pas. Ma pauvre enfant!... Comme ses yeux étaient enfiévrés!... Elle avait l'air d'une folle, en me parlant!... « Il faut mourir, mère... parce que c'est trop de souffrances et trop d'injustices! » Alors, j'ai dit: « Tu mourrais sans regrets? » Et elle me répondit: « En pensant à mon père et en lui demandant pardon! »

La mère s'arrêta encore.

Louise, la tête enfouie dans l'oreiller, paraissait dormir.

Elle ne dormait pas, cependant.

Silencieusement, elle pleurait.

Et ses larmes la soulageaient, faisaient descendre en elle comme un grand calme.

Haudecœur, à genoux, lui embrassait les mains.

Et il ne savait que dire, devant tant de misères qui dépassaient encore en horreur, peut-être, ce que lui-même avait souffert:

— Méchante! Méchante enfant!

La mère reprit:

— Ce matin, Louise me dit: « Mère, ce sera pour aujourd'hui? » Et je ne refusai pas. La concierge nous prêta quelques sous et je descendis acheter du charbon en ayant bien soin de le cacher dans mon tablier afin que personne ne pût se douter de notre projet. Puis, je bouchai avec des chiffons le dessous des portes, la cheminée, tous les endroits par lesquels un peu d'air pouvait entrer... Ensuite, ayant allumé les réchauds, je me couchai auprès de Louise qui me tendait les bras en souriant. Et comme je me mettais à l'embrasser en pleurant, en lui disant que c'était grand dommage pour elle de mourir si belle, si jeune, elle me dit: « Je suis heureuse! » Alors, nous n'avons plus bougé, nous n'avons plus parlé. Nous avons attendu la mort. Quand nous avons senti les premières atteintes de l'asphyxie qui nous alourdissaient la tête, nous nous sommes embrassées une dernière fois et j'entendis encore Louise qui me disait, près de l'oreille: « Cela va être fini, mère, je suis bien heureuse! » Et puis, et puis elle eut encore un mot, un nom qui sortit de ses lèvres très faiblement et que j'entendis à peine.

— Un nom! Le mien? Celui de son frère?

— Un autre...

— Lequel?

Louise s'agita, comme pour arrêter, d'un geste de supplication, ce qu'allait dire madame Haudecœur.

— Mère! mère!

— Ce nom-là, c'était celui de Gérard!...

— Gérard! murmura Haudecœur en tressaillant.

Et il se rappela l'aveu du jeune homme dans la petite cabane de Bourail, quelques jours avant l'évasion.

Ainsi Louise aimait Gérard!!!

Il avait fini par entrer dans le cœur de la jeune fille cet amour contre lequel elle s'était bien défendue pourtant...

La mère achevait le navrant récit:

— Ce fut tout, après cela je m'évanouis. Et ce fut toi qui nous sauvas, mon pauvre homme. Et c'est un vrai miracle, vois-tu, et cela me rend du courage, parce que cela me prouve que nous ne sommes pas complètement abandonnés de Dieu et que peut-être quelque jour nous serons heureux encore.

(*A suivre.*) JULES MARY.